

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

3^{ème} Commission

N° CP-2019-10-3-4

Service instructeur

DIR - Pôle gestion domaines et finances

Service consulté

Service Juridique

MULHOUSE-BRUNSTATT-DIDENHEIM**REAMENAGEMENT DES RUES LAENNEC ET MANGENEY ET RÉALISATION
D'UNE LIAISON NOUVELLE ENTRE LA RUE LAENNEC ET LA RD 21****AVENANT N° 1 À LA CONVENTION N° 35/2017**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention précitée, portant sur le réaménagement des rues Laennec et Mangeney et la réalisation d'une liaison nouvelle entre la rue Laennec et la RD 21. Cet avenant permet d'actualiser le descriptif des travaux à réaliser ainsi que le plan de financement de l'opération. La participation du Département est inchangée : elle est plafonnée à 1 515 000 € pour le réaménagement des rues Laennec et Mangeney et à 750 000 € pour l'aménagement de la voie nouvelle.

La Ville de MULHOUSE, en partenariat avec la Ville de BRUNSTATT-DIDENHEIM et le Département du Haut-Rhin, réalise deux opérations conjointes :

- le réaménagement des rues Laennec et Mangeney à MULHOUSE afin de sécuriser les cheminements piétons, mieux prendre en compte l'écoulement des eaux pour protéger les habitations et mettre en accessibilité les arrêts de bus. Cette opération a été initialement estimée à 2 020 000 € HT, soit 2 424 000 € TTC. La rue Laennec intégrera à terme le domaine public départemental dans le cadre des échanges de voirie à venir avec la ville de MULHOUSE.
- la création d'une voie nouvelle entre la rue du Docteur Laennec (au niveau de son intersection avec la rue Mangeney) à MULHOUSE et la RD 21 à BRUNSTATT-DIDENHEIM. Cette liaison doit permettre de décharger les quartiers résidentiels environnants des flux induits par l'hôpital et le futur pôle mère enfant et développer une accessibilité renforcée entre le Sundgau, le secteur de la gare de MULHOUSE et BRUNSTATT-DIDENHEIM.

Cette voie nouvelle intégrera à terme le domaine public départemental dans le cadre du transfert de propriété de voirie à venir avec la ville de MULHOUSE. Cette opération a été initialement estimée à 1 500 000 € HT, soit 1 800 000 € TTC.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2014-2019, le Département participe à hauteur de 1 515 000 € pour le réaménagement des rues Laennec et Mangeney à MULHOUSE et de 750 000 € pour la réalisation de la voie nouvelle.

Les modalités de gestion ultérieure des ouvrages créés et de versement des participations du Département et de la Ville de BRUNSTATT DIDENHEIM ont été précisées dans la convention n° 35/2017 signée le 3 janvier 2018. Cette convention a également permis de désigner la Ville de MULHOUSE en tant que maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération.

Le présent avenant a pour objet d'apporter une modification au programme des travaux dans la mesure où la réalisation d'un carrefour giratoire à l'intersection des rues Laennec – rue Laennec prolongée est remplacée par l'aménagement d'un carrefour en T équipé d'un stop. Par ailleurs, le plan de financement est modifié du fait de l'augmentation du coût prévisionnel des deux opérations conjointes. Le coût global du projet est réévalué à 4 159 004 € HT (2 342 316 € HT pour le réaménagement des rues Laennec et Mangeney et 1 816 688 € HT pour la voie nouvelle), soit 4 990 805 € TTC. La participation du Département n'est pas revue à la hausse, sa participation étant plafonnée aux montants fixés par la convention initiale. Les surcoûts seront répartis entre la Ville de MULHOUSE et la Ville de BRUNSTATT-DIDENHEIM.

En ce qui concerne les modalités financières, l'avenant précise également que la participation départementale fait désormais l'objet d'un versement de 50 % au démarrage de l'opération et du solde à son achèvement, et non plus d'un versement en 15 acomptes annuels, conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Départemental n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018.

Je vous propose, en conséquence, de bien vouloir :

- approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 35/2017 relative à la réalisation de la liaison rue Dr Laennec – RD21 et réaménagement des rues Mangeney et Laennec à conclure avec la Ville de MULHOUSE et la Ville de BRUNSTATT-DIDENHEIM, avenant joint au présent rapport, étant précisé que son objet est de modifier le descriptif des travaux à réaliser ainsi que le plan de financement de l'opération, la participation départementale n'étant pas revue à la hausse ;
- m'autoriser à signer cet avenant avec la Ville de MULHOUSE et la Ville de BRUNSTATT-DIDENHEIM et, le cas échéant, à procéder à des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT